

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Vendredi 13 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept janvier vingt heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Halle Grenette, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRQUI, Maire.

Monsieur Vincent CHRQUI fait l'appel à 20h05.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 34

Présents: Vincent CHRQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Jean-Claude PARDAL, Virginie PFANNER, Olivier DIAS, Hélène DUPLAT, Alexandre GHIBAUDO, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Alain BATILLOT, Hélène BULLIOD, Laurent CAMPO, , Jean-Rodolphe GENIN, Aurélien LEPRETRE, Michelle MENEHIN, Emmanuelle SPADONE, Mireille BOROT, Brigitte COULOUVRAT, Thierry FABRY, Océane ROULOT, Aude STEINMETZ, Robert AUBIN, Robert ARLAUD, Armand BONNAMY, André BORNE, Damien PERRARD.

Excusés ayant donné pouvoir :

Sophie GUTTIN-LOMBARD, pouvoir donné à Jean-Pierre GIRARD

Laurent CUISENIER, pouvoir donné à Thierry FABRY

Joseph BENEDETTO, pouvoir donné à Brigitte COULOUVRAT ;

Annick NERON, pouvoir donné à Danielle MULIN ;

Meryem YILMAZ, pouvoir donné à Damien PERRARD.

Cécile MORGAN, pouvoir donné à André BORNE

Frédérique PENAVALRE, pouvoir donné à Robert AUBIN

Absent : Julien CHABOUD,

Océane ROULOT est désignée secrétaire de séance.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28/11/16.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2016. Une « coquille » signalée dans le tableau des décisions présenté au conseil du 28-11-16 sera corrigée.

Alexandre GHIBAUDO rejoint les membres du conseil.

2. Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TABLEAU DES DECISIONS

| | | | |
|------------|---|--|---|
| 06.10.2016 | Théâtre Jean Vilar Plateforme LOCUS SOLUS 5 montée St Barthélémy 69005 LYON | Convention dans le cadre du PLEA pour la mise en place d'un atelier théâtre à l'école primaire Linné du 3 au 7 octobre 2016. Montant de la prestation : Participation Théâtre : | 1 106.00 € TTC |
| 11.10.2016 | Musée SmartFr 75 rue Léon Gambetta 59000 LILLE | Contrat de cession du spectacle « Etof'Féerie » pour le 28/12/16 à 15h30 Lieu : Musée Cachet : | 316.50 € TTC |
| 18.10.2016 | Théâtre Jean Vilar Association Terminal Danse Compagnie Pascoli 163 cours Berriat 38000 Grenoble | Contrat de cession du spectacle intitulé «MOX 1380» qui aura lieu le 01/12/16 à 20h30 Lieu : Salle polyvalente Cachet : Transports : Défraiements : <u>Hébergement</u> : mise à disposition de l'appartement du TJV pour 4 personnes les 29 et 30 novembre 2016. <u>Restauration</u> : en direct TJV pour 4 personnes le 01/12/16 au soir | 3165.00 € TTC 321.78 € TTC 267.35 € TTC |
| 21.11.2016 | Théâtre Jean Vilar Compagnie Inko'Nito 12 rue de la République 38300 Bourgoin Jallieu | Contrat de cession du spectacle intitulé « Mûe et Mûe - l'âme métamorphose » qui aura lieu le samedi 10/12/016 de 16h à 17h Lieu : Place du Château Cachet : Frais annexes (hélium) : <u>Restauration</u> : en direct TJV pour 4 personnes le 10/12/16 au soir | 2 215.50 € TTC 422.00 € TTC |
| 01.09.2015 | Service Foncier Mme GISPERT Annie Ecole Maternelle Louise Michel 1 allée Louise Michel 38300 Bourgoin-Jallieu | Convention d'occupation à titre précaire du 1/09/2015 d'un logement situé dans l'école Louise Michel. Durée : 1 an Loyer mensuel : Autres charges : les fluides | 380.00 € |
| 01.12.2016 | Service Foncier Mme GISPERT Annie Ecole Mat. Louise Michel 1 allée Louise Michel 38300 Bourgoin-Jallieu | Avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre précaire du 1/09/2015 d'un logement situé dans l'école Louise Michel Durée : du 1 an Loyer mensuel : Autres charges : les fluides | 380.00 € |

| | | | |
|------------|---|---|--|
| 26.10.2016 | Théâtre Jean Vilar Théâtre du Vellein CAPI | Convention de partenariat pour le reversement des recettes des abonnements de la saison 2015/2016 pour le spectacle « Holloway Jones » du 18/11/16 à 14h30 et 19h30. Lieu : Théâtre du Vellein Montant : | 186.00 € |
| 06.12.2016 | Théâtre Jean Vilar | Demande de subvention par le théâtre à la Région pour le financement de la programmation culturelle 2016/2017 et le festival des Belles Journées 2017. Sollicitation de la subvention la plus haute possible. | |
| 13.10.2016 | Enfance Jeunesse/Politique de la Ville CLUB TOKYOYME 5/7 pl. Charlie Chaplin 38300 Bourgoin-Jallieu | Convention d'occupation à titre précaire de locaux communaux situés 20 Place Charlie Chaplin, niveau sous-sol, comprenant une salle de réunion de 34 m ² et un accueil de 50 m ² dans le cadre de l'activité « Echanges et activités artistiques autour du Japon » les samedis de 8 heures à 12h30 à 23h30 du 5 novembre 2016 au 8 juillet 2017 inclus selon le planning validé par le Service Enfance Jeunesse/Politique de la Ville. | A titre gratuit au titre de ses missions d'intérêt général |
| 13.10.2016 | Enfance Jeunesse/Politique de la Ville ETABLISSEMENT LEO LAGRANGE CENTRE EST 16 rue du DAUPHINE 38300 Bourgoin-Jallieu | Convention d'occupation à titre précaire de locaux communaux situés 7/9 passage Saint Michel pour une mission d'accompagnement de jeunes au montage de projet dans le cadre de la pépinière. Mise à disposition à usage exclusif d'un bureau de 17,50 m ² de 9h30 à 18h30 17 octobre 2016 au 31 décembre 2017 inclus selon le planning validé par le service Enfance Jeunesse/Politique de la Ville, ainsi que des parties communes à l'usage de tous les occupants soit 43,03 m ² | A titre gratuit au titre de ses missions d'intérêt général |
| 04.11.2016 | Théâtre Jean Vilar LA DISSIPATION DES BRUMES MATINALES 5 rue Charonne 75011 PARIS | Contrat de cession du spectacle « Le Prince » qui aura lieu le 08/12/16 à 20h30 et le 09/12/16 à 14h30. Lieu : Salle Polyvalente Cachet : | 14 242.20 € TTC 5 929.10 € TTC 802.01 € TTC |
| 28.09.2016 | Théâtre Jean Vilar Cie Le Travail de La Nuit 58 rue Royet 42000 Saint Etienne | Contrat de coproduction concernant le spectacle « Occupe-toi d'Amélie des 14,15 et 16 janvier 2017. Lieu : Salle Polyvalente Participation TJV : | 6 000.00 € |
| 28.09.2016 | Théâtre Jean Vilar Cie Le Travail de La Nuit 58 rue Royet 42000 Saint Etienne | Contrat de cession du spectacle « Occupe-toi d'Amélie » qui aura lieu les : - Samedi 14 janvier 2017 à 20h30. - Dimanche 15 janvier 2017 à 16h00. - Lundi 16 janvier 2017 à 14h30. Lieu : Salle Polyvalente | |

| | | | |
|------------|---|---|---|
| | | Cachet : 9 495.00 € TTC Transports : 896.75 € TTC Défraiements : 630.15 € TTC Hébergement : en direct appartement TJV + Hôtel Mister Bed City les nuits du 14 et 15 janvier 2017 pour 11 personnes. Restauration : en direct TJV les dîners des 14 et 15 janvier 2017 pour 11 personnes. | |
| 18.11.2016 | Théâtre Jean Vilar | Contrat de cession du spectacle « Vous êtes ici » qui aura lieu les : - Mercredi 14 décembre 2016 à 18h30 - Jeudi 15 décembre 2016 à 14h30. Lieu : Salle Polyvalente Cachet : 4 500.00 € TTC Transports : 1 275.00 € TTC Défraiements : 506.80 € TTC Hébergement : Mise à disposition de l'appartement TJV pour 4 personnes du 11 au 16 décembre 2016. | |
| 13.10.2016 | Enfance/Jeunesse/Politique de la ville CIRFA 4 rue Gustave Nadaud- BP14 - 69007 LYON | Convention d'occupation à titre précaire de locaux communaux situés 20 Pl. Charlie Chaplin. Mise à disposition d'un bureau de 8 m ² le 4 ^{ème} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h d' d'octobre 2016 à juin 2017. | A titre gratuit au titre de ses missions d'intérêt général |
| 18.11.2016 | Pôle éducation Ligue de l'enseignement FOL de l'Isère | Convention pour l'intervention de bénévoles seniors dans les écoles dans le cadre du programme « Lire et faire lire » visant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle chez les élèves. Durée : 1 an avec reconduction tacite Coût : selon barème ci-dessous, comprenant un forfait annuel auquel s'ajoute un coût par lecteur Tranche 1 (1 à 3 lecteurs) : 50 € + 50 €/ lecteur Tranche 2 (4 à 6 lecteurs) : 100 € + 40 €/ lecteur Tranche 3 (7 à 9 lecteurs) : 100 € + 35 €/ lecteur Tranche 4 (10 à 20 lecteurs) : 100 € + 30 €/ lecteur Tranche 5 (plus de 20 lecteurs) : 100 € + 15 €/ lecteur | |
| 21.12.2016 | Commande publique Entreprise PARET 343 rue A. Gourju Espace Brièvre Dauphiné 38140 APPRIEU | Accord cadre - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la maison de l'enfance à Champaret - remplacement des murs rideaux bois et menuiseries extérieures bois. Durée : 4 ans ferme Les travaux sont découpés en 2 phases : - Phase 1 : partie forfaitaire - Phase 2 : montant maximum | 68 386.97 € HT 100 000.00 € |
| 15.11.2016 | Théâtre Jean Vilar La Cie le Travail de la Nuit 58 rue Royet 42000 Saint-Etienne | Convention dans le cadre du PLEA pour la mise en place d'un atelier de pratique artistique avec le Lycée Delorme de l'Isle d'Abeau entre le 29/11/16 et le 02/02/17 selon un calendrier prévisionnel. Montant total de la prestation : Financement : 1139.00 € TTC DRAC Rhône-Alpes (reversé par le Théâtre J. Vilar) 614.00 € Région Rhône-Alpes : 52.00 € Lycée Delorme : 473.00 € | |

| | | | |
|------------|---|---|--|
| 15.12.2016 | Théâtre Jean Vilar LOCUS SOLUS 5 Montée St Barthélémy 69005 LYON | Convention d'aide à la coproduction du spectacle « Bestioles » des 14 et 15 février 2017 Montant de la participation : | 5624.00 € TTC |
| 22.12.2016 | Groupement DE FILIPPIS /JEAN LEFEBVRE/MOULIN TP 175 av. des Frères Lumière - BP 47 69726 GENAY - CEDEX | Avenant n° 2 au marché de travaux de requalification des réseaux et espaces publics de l'hyper centre berjallien – Lot n° 2 Voirie, travaux préliminaires, revêtements bitumineux, pavages, équipements Montant de l'avenant : Partie 1 : Partie 2 : | 168 962.45 € 37 485.98 € 131 476.47 € |
| 27.10.2016 | Théâtre Jean Vilar Association LA MEUTE 9 montée St Sébastien 69001 LYON | Contrat de coproduction du spectacle « La Famille Royale » du 2 février 2017. Participation TJV : | 3000.00 € TTC |
| 22.11.2016 | Théâtre Jean Vilar LOCUS SOLUS 5 Montée St Barthélémy 69005 LYON | Contrat de cession pour le spectacle « Lecture au tuyau » des 3 février 2017, 10 mars 2017, 4 avril 2017 et 5 mai 2017. Lieu : école Linné Bourgoin-Jallieu Montant de la prestation : | 4500.00 € TTC |
| 12.12.2016 | Théâtre Jean Vilar JASPIR PROD 178 impasse du pré de la barre 38440 St Jean de Bournay | Contrat de cession pour la prestation d'Harold Martinez à l'occasion des vœux du maire aux agents municipaux du jeudi 5 janvier 2017. Lieu : salle Polyvalente Montant de la prestation : Hébergement : en direct appartement TJV pour la nuit du 5 janvier 2017 pour 2 personnes. Restauration : en direct TJV le jeudi 5 janvier 2017 au soir pour 2 personnes. | 1266.00 € TTC |
| 24.12.2016 | Commande publique | Construction des trois classes élémentaires sur le site de l'école primaire de la Grive. Marché en 12 lots | Pour les montants conf. Tableau figurant dans la décision |
| 20.12.2016 | Service Hygiène/Santé SPA de Lyon et du Sud-Est 25 quai Jean Moulin 69002 LYON | Convention de fourrière pour les chats et les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public Durée : du 1er janvier au 31 décembre 2017 Montant forfaitaire : | 0,35 € / an et par habitant (200 € minimum) |
| 20.12.2016 | Service Hygiène et Santé SPA de Lyon et du Sud-Est 25 quai Jean Moulin 69002 LYON | Partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune Durée : du 1er janvier au 31 décembre 2017 Montant : | Défini au cas par cas avec la SPA selon accord écrit |

| | | | |
|------------|---|---|--|
| 17.11.2016 | Théâtre Jean Vilar LOCUS SOLUS 5 Montée St Barthélémy 69005 LYON | Convention dans le cadre du PLEA pour la mise en place d'un atelier de pratique artistique avec le Collège Champoulant de l'Isle d'Abeau du 5 février au 23 mars 2017 selon un calendrier prévisionnel. Montant total de la prestation : 1216.00 € TTC Financement : DRAC Rhône Alpes (reversé par le Théâtre Jean Vilar) : 420.00 € Conseil départemental (versé par Lycée Delorme) : 796.00 € | |
| 17.11.2016 | Théâtre Jean Vilar Délices DADA Cie Pot aux Roses 135 chemin de Chaussay 26740 Les Tourettes | Contrat de cession du spectacle « Suivi de chantier » qui aura lieu les : - Samedi 18 février 2017 à 11h00 - Samedi 11 mars 2017 à 14h00 - Samedi 15 avril 2017 à 15h00 Lieu : Centre-ville de Bourgoin Jallieu Cachet : 6646.50 € TTC Transports : 543.11 € TTC Défraiements : 687.44 € TTC Hébergement : en direct appartement TJV pour les nuits 16 et 17 février 2017, 9 et 10 mars 2017, 13 et 14 avril 2017 pour 3 personnes. | |

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Olivier DIAS rejoint les membres du conseil municipal.

3 - CAPI - Désignation d'un représentant au conseil communautaire

M. le Maire présente la délibération et annonce la candidature unique de Michel CARRON.

Dès lors qu'un seul candidat s'est présenté après appel à candidature, en application de l'article L2121.21 du code général des collectivités territoriales, la nomination de Michel CARRON prend effet immédiatement. Le conseiller précité est donc déclaré comme membre du conseil municipal représentant la commune au conseil communautaire de la CAPI.

4 - CAPI - Modification des statuts

M. le Maire présente la délibération.

Il demande s'il y a des souhaits d'intervention, des questions ou des remarques. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

5 - CAPI - Opposition au transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Michel CARRON présente la délibération.

André BORNE demande à intervenir et prononce l'allocution suivante :

« La délibération que vous soumettez ce soir à nos votes, pour dire NON au transfert de la compétence PLU à la CAPI, nous laisse « pantois » tellement elle paraît incompréhensible ! Incompréhensible, car provenant du 1^{er} magistrat et de l'équipe municipale de la commune ville-centre de ce territoire, la plus peuplée du Nord-Isère, en passe de devenir à l'horizon 2020 la 4^{ème} ville de l'Isère en terme démographique. Incompréhensible, car proposée par le 1^{er} Vice-Président de la CAPI, pourtant en charge des stratégies métropolitaines et de la prospective.

En fait de stratégie, vous avez, M. le Maire, une nouvelle fois privilégié votre stratégie politique personnelle, aux dépens de l'intérêt général de Bourgoin-Jallieu et de ce territoire.

Comme chacun le sait, la CAPI vient de souffler ses 10 bougies. C'était l'occasion, me semble-t-il, d'offrir à nos concitoyens un renforcement du sentiment d'appartenance à ce territoire par le biais d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Cette nouvelle compétence qui devait s'imposer automatiquement à la CAPI le 27 mars 2017, aurait permis d'envisager le développement de notre territoire avec une vision élargie, globalisée, équilibrée, solidaire et plus cohérente. Cela afin de maîtriser notre développement et de réduire les dysfonctionnements qui se font jour (je veux parler de la saturation à toutes heures de nos axes routiers, de la réduction du foncier agricole, de zones commerciales qui poussent partout, du manque de parkings pour la ville-centre qui accueille la plupart des équipements structurants de l'agglomération : Médipôle, Tribunaux, Gare SNCF, d'un transport urbain encore balbutiant et loin d'être performant ...)

Gouverner c'est prévoir ...Au lieu de cela, les Capisérois, Capiséroises et les entreprises ont dû en quelque sorte « payer » le gâteau d'anniversaire « grâce », et je mets à ce mot beaucoup de guillemets, « grâce » à votre action qui a conduit la CAPI, avec la bénédiction de votre 1^{er} adjoint, aussi Vice-Président en charge des finances à la CAPI, Mr Jean-Pierre Girard, à augmenter fortement les taux des impôts locaux en 2016 qu'elle collecte auprès de tous les contribuables de l'agglomération. Je rappelle cette augmentation : + 9% sur la part CAPI de la taxe d'habitation, + 10,50 % de la part CAPI sur la taxe du foncier bâti (recette attendue : + 6 millions d'euros sur le mandat). De plus, les entreprises auront aussi droit à leur augmentation à partir de cette année 2017 : leur taux de cotisation foncière (la CFE) devrait augmenter de + 1,80% (recette attendue + 1,6 million d'euros sur les 4 dernières années du mandat).

Mais revenons au PLUI. Vous prenez le prétexte de l'absence de projet de territoire intercommunal pour nous soumettre cette délibération. C'est faux Monsieur le Maire. Ce projet de territoire vous l'avez travaillé dès le début de votre mandat à la CAPI avec l'aide d'un cabinet d'étude extérieur. Et malgré toutes les divergences politiques qui composent l'assemblée CAPI nous avons voté à l'unanimité le projet de mandat qui affirme nos valeurs communes pour un projet de territoire :

- La fierté d'être de la CAPI et le renforcement de l'intercommunalité
- La solidarité en affirmant que les problèmes de chacune des communes sont ceux de Tous
- L'équité pour agir sur un développement équilibré, adapté aux modes de vie et aux mobilités des citoyens
- Un territoire durable sur les 3 volets du développement durable : le volet social, le volet économique et le volet environnemental
- Un territoire de services pérennisant au quotidien les équipements culturels, sportifs et d'accueil de la petite enfance et qui font l'attractivité de notre territoire.

Et quand bien même ce projet de territoire ne vous aurait pas semblé assez abouti, il aurait été de votre responsabilité, de votre compétence, de votre rôle majeur avec les fonctions que vous occupez à la CAPI, de l'approfondir, d'engager les discussions avec les Maires des autres communes dès que les contours de la Loi NOTRe, qui organise ce transfert de compétence, ont été connus, soit depuis plus d'un an et demi.

C'est vrai Mr le Maire, qu'après votre semaine de travail à plein temps, entre votre fonction de 1^{er} Vice-Président de CAPI, votre mandat de conseiller départemental de l'Isère, votre rôle de conseiller auprès du candidat 2017 de la droite à la présidentielle Mr François Fillon, il ne vous reste plus de temps pour faire ce travail de pédagogie avec vos 21 collègues Maires, ce travail pédagogique avec les élus des 21 conseils municipaux.

Je suis déçu de votre attitude et de votre présence sur ce territoire à temps partiel depuis mars 2014, rendue encore plus intermittente maintenant pendant 6 mois par vos nouvelles responsabilités politiques parisiennes.

Au-delà de vos fonctions stratégiques à la CAPI, celles de Maire de Bourgoin-Jallieu auraient dû vous engager à la tête de l'ensemble des Maires des 22 communes pour fédérer autour de ce transfert de compétence, pour faire œuvre de pédagogie et de persuasion auprès des plus réticents, pour recueillir une majorité d'assentiment et construire ce 1^{er} PLU Intercommunal dont a vraiment besoin ce territoire pour s'affirmer face à notre voisin lyonnais.

Cela aurait pu être la marque d'un grand élu ... Vous vous êtes contenté de vivre sur les acquis et vous êtes resté sur les fondations de ce territoire naissant posées par l'ancien Maire de Bourgoin-Jallieu, Président de la CAPI, Alain Cottalorda.

Oui, cette nouvelle compétence pour CAPI, le PLUI, aurait dû vous faire prendre la tête de ce mouvement parce que Bourgoin-Jallieu a toujours joué un rôle essentiel dans le développement économique, culturel, urbanistique, éducatif, sport -santé-social, services à la personne et de loisirs pour tous de rayonnement intercommunal. Parce que Bourgoin-Jallieu n'a pas seulement un rôle de centralité sur la CAPI, elle est aussi un carrefour bien au-delà des 22 communes elle est au cœur des 6 cantons du Nord Isère, regroupant 107 communes et plus de 270 000 habitants.

Aussi, parce que la CAPI possède depuis peu la compétence économique et que la maîtrise de la réglementation de l'urbanisme sur l'ensemble de son territoire est primordiale pour harmoniser son développement et favoriser l'installation d'entreprises créatrices d'emplois. Les enjeux d'un PLUI dans un contexte difficile et incertain sont en effet cruciaux.

Le PLUI n'est pas une juxtaposition de 22 PLU. Il renforcerait ce projet de territoire que vous vous refusez finalement d'assumer. A quoi sert un PLUI ?

- Il assure un développement sur l'ensemble du territoire dans le respect de la diversité et des spécificités des communes membres
- Il mobilise tous les outils en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, notamment le recours aux énergies renouvelables
- Il repense certains espaces publics pour mieux les partager entre les différents usagers qu'ils s'agissent des cyclistes, des piétons ou des automobilistes ou des transports en commun ferré ou roulant
- Il réalise des logements abordables pour certains et adaptés aux besoins des autres en répondant à la diversité des territoires qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux
- Il préserve les espaces économiques existants et prépare les espaces futurs
- Il vise surtout à rassembler les Elus dans une vue partagée du territoire tel que le vivent les habitants qui franchissent quotidiennement les limites des territoires communaux.

Avec cette délibération, vous nous obligez à nous poser une question à laquelle vous semblez ne pas avoir de réponse : pourquoi vivons-nous ensemble au sein de cette communauté ?

Le PLUI, je l'ai dit, constitue un formidable outil de renforcement de l'esprit communautaire mais il est aussi surtout un levier majeur pour développer de l'activité sous toutes ses formes.

En 10 ans notre agglomération s'est considérablement transformée :

- l'Aménagement d'un Médipôle avec un hôpital public, une clinique privée et une multitude d'établissements nouveaux de santé ou de rééducation sur notre territoire
- le Renouveau urbain des quartiers Saint Bonnet et Champ-Fleuri
- le Développement des grands ateliers et de la plateforme ASTUS,
- la Contribution au développement du PIC (Pôle innovations constructives) et du PIL'ES (Pôle d'intelligence logistique Europe du Sud)

- l'Accompagnement de la filière logistique sur la problématique de la sécurité,
- Permettre l'accès au numérique haut débit pour 2020 aux Capisérois et aux entreprises du territoire
- Renforcement du réseau de transport urbain
- La mise aux normes des stations d'épurations de Bourgoin-Jallieu et de Traffayères
- la Valorisation de nombreux espaces naturels sensibles
- La création d'un Plan Local d'Education Artistique (PLEA) pour un parcours de découverte artistique et culturelle pour la jeunesse de la CAPI
- Sans oublier une mutualisation renforcée des achats, des moyens humains et financiers afin de partager l'expertise et faire des économies à moyen et long terme

Et ce ne sont là que quelques exemples !

Enfin, le territoire CAPI est destiné du fait de sa configuration spatiale encore non aboutie, à accueillir en son sein de nouvelles communes. Et cet élargissement posera la question centrale de l'urbanisme planifié, régulé et concerté que vous laissez donc filer jusqu'en 2020 avec ce vote contre un PLUI CAPI

Alors, nous pouvons réellement nous interroger sur cette décision que nous jugeons incompréhensible, sur votre volonté profonde M. le Maire de vous investir dans le territoire, sur votre motivation à rejeter cette compétence pourtant primordiale pour le développement de notre agglomération à l'horizon des années 2020.

Mais pour comprendre cette décision contre nature, il est juste nécessaire de regarder l'horizon des prochains mois. En effet, votre candidature aux élections législatives sur la 10^e circonscription de l'Isère, circonscription qui recouvre une grande partie de communes CAPI de ce territoire par cette délibération, n'est sans doute pas étrangère à votre décision. Votre désir de rejoindre « politiquement » Paris au plus vite vous a fait abandonner l'intérêt général de notre territoire pour de petits arrangements qui vous assurent ainsi, sans trop de peine et sans risquer de ternir votre image, la faveur de beaucoup d'élus communaux à priori opposés à ce PLUI de CAPI

Sachez que l'opposition locale veillera au maintien de la notion d'intérêt général au sein de la ville de Bourgoin-Jallieu et que celle-ci ne s'accommodera pas de vos ambitions nationales personnelles.

Votre décision de ce soir de vous opposer au transfert de compétence du PLUI est de notre point de vue une nouvelle faute politique majeure qui marquera votre mandat. Une nouvelle faute, après celle de votre abstention tant remarquée lors du dernier conseil communautaire de CAPI sur l'attribution du marché de l'eau et de l'assainissement à l'opérateur public SEMIDAO.

Notre groupe votera, vous l'avez compris, CONTRE cette délibération. »

Jean-Pierre GIRARD répond sur l'aspect Finance.

Il se réfère à la remarque « gouverner c'est prévoir » et explique qu'il y a des prévisions suite à une situation laissée par l'ancien Président de la CAPI et dont les élus de la CAPI héritent : 200 millions de dettes à aujourd'hui malgré la baisse de l'endettement entreprise depuis 2 ans, soit plus de 1 800 € par habitant, contrastant avec la situation des communautés aux alentours.

De plus, les élus subissent les baisses de dotation décidées par le gouvernement actuel : De 18,5 millions d'euros par an sur les deux DGF (dotation d'Intercommunalité et dotation de compensation) en 2014, la CAPI est passée à 13,9 millions d'euros en 2016, soit 4,5 millions perdus par année sur ces deux dotations, et ce ne sont pas les seules dotations à la baisse dont on pourrait parler. Comme « Gérer, c'est prévoir », il faut savoir que la première dotation va continuer de baisser et passer à 0 € (au lieu de 6,5 millions d'€) et même devenir négative. Ce qui montre que l'Etat qui gouverne actuellement ne recule devant rien au point d'attribuer une « dotation » négative ! Cela signifie que la collectivité (l'intercommunalité, mais peut-être un

jour les communes...) sur ses propres capacités de ressources financières va devoir aller piocher dans sa fiscalité pour rembourser l'Etat et renverser la notion de dotation.

La CAPI est en effet victime de deux situations, une décision purement politique de niveau national et une décision intercommunale de gestion catastrophique de la dette quelle que soit l'antériorité de notre collectivité, qui certes est plutôt récente. Se retrouver aujourd'hui avec un endettement de cette ampleur et non maîtrisé, c'est interdire d'avoir un projet de territoire pour l'avenir. Le but poursuivi actuellement est de ménager la capacité de porter les services et les investissements qui sont importants sur ce territoire et de préparer l'avenir.

Jean-Claude PARDAL dit qu'il avait été tout aussi choqué qu'André BORNE lorsqu'il avait assisté au vote du PLU en 2014 juste avant une élection municipale importante, au lieu de laisser la future municipalité l'adopter dans le respect de l'intérêt général.

Par rapport au manque de stationnement soulevé par André BORNE, il indique que c'est le fruit de sa politique urbanistique qui a : sclérosé la ville en favorisant le logement social (30 % des logements) sans accompagnement des personnes en difficulté, bétonné à outrance la ville sans accompagnement des infrastructures. Les voiries ont été très mal entretenues, les écoles sont sur-fréquentées et en mauvais état ; il manque des cantines dans les groupes scolaires. Ces problèmes, dus au manque d'accompagnement des changements, sont bien le résultat de la politique municipale de la précédente majorité.

Il ajoute que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de PLUI que cela empêchera de discuter au niveau communautaire et de faire avancer des projets. Tous les conseillers communautaires, dont André BORNE peuvent aborder ces sujets en Conseil communautaire et travailler ensemble, opter pour des choix communs en dehors de tout PLUI.

Jean-Claude PARDAL conclut en disant qu'avant de souscrire à un éventuel PLUI il faut corriger les erreurs de la municipalité précédente en matière de stationnement, d'infrastructures, faire respirer et redresser notre ville.

Michel CARRON pointe le fait que la plupart des communes de la CAPI s'opposent à ce PLUI dans l'immédiat, ce qui est cohérent avec la position de la commune. Il rappelle que jusque récemment Bourgoin-Jallieu était même la seule commune qui s'opposait à l'instruction de ses permis de construire par les services de la CAPI.

M. le Maire répond à André BORNE. Il confirme tout d'abord que Bourgoin-Jallieu est en passe de devenir prochainement la 4^{ème} commune de l'Isère, et la première commune du Nord Isère en détrônant la ville de Vienne.

Ensuite, il se défend d'appliquer par cette mesure une stratégie personnelle, la preuve en est qu'aucun Maire n'est favorable pour adopter un PLUI immédiatement, et qu'au terme de discussions politiques, il n'y a eu aucune divergence : Les voix se partagent entre les Maires qui sont contre et ceux qui pourraient être favorables, mais plus tard. C'est donc une décision consensuelle et il assume ses responsabilités, ayant lui-même appelé à une majorité d'opposition (constituée par ¼ des communes représentées ou 1/5 de la population) lors de la première présentation aux élus CAPI.

M. le Maire observe que la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre la CAPI car il n'y a pas de doutes sur le fait que la CAPI est notre destin commun. La question est de savoir si la compétence urbanisme sera mieux exercée au niveau des communes ou de la CAPI. M. le Maire fait référence au plan de mandat commun qu'il a écrit sous la responsabilité du Président de la CAPI, Jean PAPADOPULO, et qui a été approuvé à l'unanimité. Celui-ci témoigne de l'existence de projets communs aux communes du territoire mais ne peut justifier l'abandon de la compétence urbanisme par la commune, qui permet de prendre en

compte l'évolution de la ville et des autres acteurs. Actuellement la municipalité doit pouvoir avoir la main sur l'instrument d'urbanisme pour régler des problématiques comme le manque de stationnement gratuit et la circulation suite à des décisions prises par la municipalité précédente : terrain cédé à l'Etat contre un euro pour la construction du futur commissariat empiétant sur les places gratuites de stationnement ; problématique de l'accès à la nouvelle surface commerciale du futur quartier de la Folatière suite à un plan de circulation non abouti qu'il a fallu débattre avec les entreprises Chanut et Moulin TP. Les élus chargés de l'urbanisme et des espaces publics ont pu déboucher sur des solutions, grâce à l'exercice de la compétence en urbanisme.

La manière dont on gère le droit des sols est tellement complémentaire à la manière dont on gère les projets municipaux, que cela serait une erreur de déléguer cette compétence et de devoir pour chaque projet communal, engager une discussion avec la CAPI, recevoir les recommandations des autres communes. Cela correspondra peut-être à une réalité si un jour les communes disparaissaient au profit des intercommunalités.

La proposition est soumise au vote. Le groupe d'opposition d'André BORNE vote contre. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

FINANCES

6 - Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Olivier DIAS présente la délibération avec l'aide du PowerPoint déposé sur table.

Suite à cet exposé, M. le Maire donne la parole à **André BORNE**, qui prononce l'allocution suivante :

« Finalement M. le Maire, à entendre votre Adjoint aux finances, plus apparenté à un rôle de fonctionnaire « chef de service des finances publiques » que dans le rôle d'élu, ce budget 2017 de la ville de Bourgoin-Jallieu semble se présenter dans la continuité des précédents. Je veux dire par là, que les seules questions qui nous semblent essentielles lors d'un débat d'orientation budgétaire, sont surtout celles qui permettent de répondre au « pourquoi » : Pourquoi vous vous engagez dans telle ou telle dépense pour quelle politique publique ? Depuis mars 2014, à chaque débat d'orientation budgétaire, nous vous posons les mêmes questions : A quoi va répondre votre budget annuel pour les Berjalliens ? Quelles perspectives sur la durée du mandat ? Et plus précisément : A quelle vision politique communale répond-il ?, à quels services publics renvoie-t-il ?, quels nouveaux services pour les Berjallien(ne)s ?, quelle politique voulez-vous mener pour Bourgoin-Jallieu dans l'intérêt du territoire ?

J'ai bien trouvé 4 orientations « comptables » de votre prochain budget communal 2017 (que je citerai un peu plus loin dans mon propos) qui découlent des données macro-économiques du projet de loi de finances 2017 élaboré par le gouvernement socialiste que je résume brièvement : une légère baisse du déficit public estimé à 69 milliards qui serait en deçà de la barre des 3 % du PIB (estimé à 2 267 milliards) en 2017, une stabilisation de l'endettement de la France, un taux de croissance estimé à 1,5 %, un taux d'inflation qui devrait être de 0,80 %, une démographie qui continue de croître en France.

Nous observons le passage au VERT de tous les indicateurs économiques nationaux après 4 années d'efforts de TOUS : des français, des entreprises, des collectivités afin de gommer tous les déficits des comptes publics laissés en héritage en 2012 par le gouvernement de Mr François FILLON. MAIS tous les paramètres essentiels pour construire un budget communal, que vous disiez subir d'un gouvernement socialiste irresponsable depuis 3 ans, vont-ils laisser place à une prospective fiable et intangible à partir de 2018 avec l'éventuelle élection

de votre candidat de droite ? Grâce à cette victoire, entendrons-nous de votre part les paroles d'un homme heureux, le bonheur enfin conquis ?

- Finie la « sacro-sainte » baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qu'imposait le gouvernement socialiste mais qui a pourtant permis de contribuer au redressement des finances publiques de la France. « Baisse de la DGF » que vous avez mise à toutes les sauces pour justifier toutes vos décisions de « coupes » budgétaires dans tous les domaines : fonctionnement, investissement, ressources humaines
- Finies les questions sur l'évolution de la rémunération et des avantages, soit disant indécents, des agents de la fonction publique parce que vous allez en supprimer 500 000, privatiser des services publics, bonifier les salaires au mérite et augmenter le temps de travail de 35h à 39h des agents sans augmentations supplémentaires de leurs traitements.

Mais la question du budget communal en tant que tel, ne répond pas à « tout » car un projet de société ne peut pas être qu'une accumulation de chiffres. J'en viens à vos 4 orientations comptables de votre budget 2017.

Vous nous annoncez comme orientation pour 2017 : Tarifs municipaux : pas d'augmentation des tarifs, mais les Berjalliens ont bien compris votre tour de passe-passe depuis mars 2014. De très nombreux services publics depuis le budget 2015 sont devenus payants ou ont augmenté à des taux de pourcentage à « 2 chiffres » : Instauration d'une tarification pour les garderies (gratuite depuis toujours dans les écoles berjalliennes), instauration pour les locations des salles publiques aux associations et entreprises locales, baisse de 5 à 68% des subventions annuelles à 18 associations berjalliennes, suppression de subventions annuelles à 28 associations berjalliennes, augmentation des tarifs de 12 à 40% des parkings payants du centre-ville, augmentation de 50% de certains tickets d'entrées aux spectacles du Théâtre Jean Vilar, augmentation de 40% des prix des concessions funéraires dans nos cimetières, le plafonnement à 2 000 euros par association berjallienne pour l'aide aux vacances de familles berjalliennes...

Vous nous annoncez comme 2^{ème} orientation pour 2017 : Fiscalité : pas d'augmentation des impôts.

Mais en décidant à la communauté d'agglomération d'augmenter pour 2016 les taux des impôts locaux de la taxe d'habitation de 9 % et de la taxe foncière bâti de 10,50 % sur la part CAPI, vous continuez à avoir un double discours de campagne électorale et à faire croire aux Berjalliens que vous n'augmentez pas leurs fiscalités locales. Mais ils ont payé « + » en octobre et novembre 2016, ils savent maintenant que vous mentez !

« Oui » j'entends déjà votre répartie en me répondant que CAPI « ce n'est pas nous » ... Mais comment faire croire aux habitants qu'en étant le 1^{er} Vice-Président de CAPI, en ayant votre 1^{er} Adjoint Vice-Président des finances de CAPI et 10 Elus de votre majorité siégeant à CAPI, que cette décision d'augmentation des impôts locaux a été subie par les élus Berjalliens de la CAPI. J'informe les contribuables berjalliens que 11 élus communautaires ont voté contre cette augmentation décidé par la CAPI dont 3 élus berjalliens de votre opposition Mr le Maire (Robert AUBIN, Frédérique PENAIRE et moi-même)

Vous nous annoncez comme 3^{ème} orientation pour 2017 : Dette, poursuite du désendettement de la commune. Là on n'attendait pas mieux de vous, car c'est le fruit du bon héritage budgétaire que nous vous avons laissé où tous les programmes d'investissement en cours ou en devenir étaient budgétés en autorisation de programme (AP) ou en crédit de paiement (CP) et qu'il n'y avait pas d'autres marges de manœuvre pour d'autres projets : Rénovation du parvis et de l'accueil de l'Hôtel de ville, construction du nouveau groupe scolaire Simone Veil, aménagement de la salle polyvalente avec 300 places amovibles pour la saison du TJV, achat de 60 horodateurs permettant le paiement avec une carte bancaire, la ½ heure gratuite et le paiement à distance, installations de 20 caméras vidéo-protection avec une salle de surveillance urbaine, reconstruction des vestiaires

historiques du stade Pierre-Rajon, accompagnement des travaux du réseau de chaleur, rénovation urbaine du quartier de Champ-Fleuri, rénovation de la rue piétonne en lien avec la remise aux normes par CAPI de tous les réseaux Eau, Assainissement, séparatif des eaux pluviales, même le financement du réaménagement d'une nouvelle Maison des Syndicats.

Enfin vous annoncez comme 4^{ème} orientation pour 2017 : Programmes d'équipements, poursuite des programmes d'investissements. Là encore, les perspectives d'investissement sont dans la logique de l'aménagement communal où il n'y a pas des voiries, des terrains de sports ou des bâtiments historiques de droite ou de gauche : le terrain synthétique pour le FCBJ (très bien, même si nous remettons en cause votre choix du terrain positionné entre la RD 522, et le terrain d'honneur actuel de l'association sportive portugaise), la rénovation de l'Hôtel de Ville historique par étape, la participation à la passerelle de la gare où l'on a déjà perdu beaucoup de temps pour remettre en route ce projet primordial pour les 8 000 usagers au quotidien du train à la gare de Bourgoin-Jallieu.

Mais attention Mr le Maire de nombreux clignotants autres que financiers sont en train de passer dans le rouge, comme les indicateurs de votre gestion des Ressources humaines communales, même de vos relations avec les berjalliens : des salariés en grève depuis maintenant plus d'un an, une suppression annoncée de 24 postes de fonctionnaires équivalent temps plein sur votre mandat, des postes de responsables de services ou de cadres laissés vacants qui ne trouvent pas de postulants, un conflit majeur avec les syndicats des Unions Locales du fait de votre décision unilatérale de les expulser au 1^{er} mars (dans 33 jours !) d'une maison des syndicats que vous avez pourtant rénovée à votre arrivée de Maire de Bourgoin-Jallieu en toute conscience.

Où encore d'autres liés à la vie de la cité : un festival Rock qui coûte cher mobilisant peu de public et qui, de plus, est mal positionné dans le calendrier de l'année, des commerçants qui ne comprennent pas votre politique de stationnement et qui considèrent de plus en plus que cela ne vous intéresse pas, des berjalliens qui ne comprennent pas pourquoi vous avez décidé de changer le positionnement qui avait été décidé en mai 2013 de la nouvelle piscine couverte de CAPI d'un quartier à un autre.

Voilà, ce soir, je ne suis pas là pour ergoter plus sur vos quelques chiffres (qui sont d'ailleurs difficilement compréhensibles pour le public qui est présent ce soir) du prochain budget 2017.

Comme il reste encore quelques jours pour la période des vœux, je fais le vœu M. le Maire de nous retrouver tous les deux l'année prochaine dans cette assemblée « même période – même heure – même lieu » pour débattre de l'orientation du budget 2018 de la ville de Bourgoin-Jallieu. »

Alexandre GHIBAUDO souhaite intervenir par rapport à la citation « gouverner c'est prévoir ». Il rappelle que le FCBJ disposait de trois terrains de foot, dont un a été supprimé laissant pour l'utilisation par les 500 licenciés un seul terrain ce qui a abouti à une situation inadmissible. Même défaut de prévisions pour le club de rugby, qui n'a pas su prendre le virage du professionnalisme sous le précédent mandat puisqu'aucun investissement majeur n'a été fait sur le stade Rajon pendant ces vingt dernières années. Au niveau des travaux des vestiaires, il s'avère que ceux-ci avaient débutés sans aucune concertation avec le club. Leur configuration a depuis évolué pour offrir une partie bureau afin que les sportifs soient aussi en lien avec les administratifs du club. Alexandre GHIBAUDO considère que la précédente municipalité a mal prévu et donc mal gouverné.

Jean-Pierre GIRARD se dit heureux de constater que se désendetter est devenu une vertu pour André BORNE. Il l'invite à revisiter ce qu'étaient les débats budgétaires lorsqu'il faisait partie de la majorité et que lui-même était dans l'opposition. Il souligne que cette vertu doit

s'inscrire dans la réalité. Or à l'époque, la réalité était un endettement de 40 millions d'euros qui a pu être résorbé par la vente « des bijoux de famille » et par exemple la conclusion du Bail emphytéotique de la gendarmerie, dont l'actualisation et le montant non-optimisés ont fait perdre beaucoup d'argent à la ville. Ensuite, Jean-Pierre GIRARD signale la somme versée par l'assurance pour reconstruire le théâtre qui n'a pas servi à cette reconstruction.

Jean-Claude PARDAL reçoit avec humour les remarques d'André BORNE « tandis qu'à l'époque » dit-il « la situation financière de la ville nous faisait plutôt pleurer ». Il déplore également la suppression de l'équipement public culturel du théâtre Jean Vilar en dépit des sommes allouées par l'assurance, la perte des loyers de la gendarmerie, la vente pour un euro symbolique du terrain du commissariat à l'Etat. Cela revient selon lui à dilapider l'argent public de la ville de Bourgoin-Jallieu, les impôts des berjalliens avec des décisions politiques absurdes que l'équipe actuelle est obligée de compenser : il cite pour exemple le parking à venir quai de la Bourbre pour un investissement de 250 000€. Si le terrain du futur commissariat avait été vendu sans spéculation mais tout simplement à sa juste valeur, ce nouvel investissement aurait pu être financé. Il conteste les propos d'André BORNE et dit que l'ancienne équipe n'avait pas prévu la pose de 20 caméras de vidéoprotection et l'organisation d'un CESU, pas plus qu'elle n'avait envisagée la création d'un parking en hyper-centre. L'équipe actuelle apporte des réponses et agit sur les points de tension révélés durant la campagne comme le stationnement.

M. le Maire prend la parole à son tour et revient sur le théâtre pour dire que la situation est plus complexe. La prime d'assurance a financé 4 à 500 000€ d'études pour que finalement soit décidé que le site n'était pas le bon. C'est autant d'argent perdu qui fera défaut le jour où l'on souhaitera effectivement reconstruire le théâtre.

A propos des échanges de terrains avec l'Etat, M. le Maire regrette surtout, non pas que le terrain ait été mis à disposition de l'Etat, mais que celui-ci ait été retenu pendant 10 ans sans qu'en contrepartie les travaux soient entrepris. Par ailleurs, il est toujours possible de discuter avec l'Etat de manière responsable, puisque le cas échéant celui-ci va payer à la ville 300 000€ un terrain qu'il occupe déjà.

M. le Maire rapporte que lorsqu'il était élu d'opposition au conseil régional avec la majorité de gauche et alors que François Fillon et Nicolas Sarkozy étant au gouvernement, le discours était le suivant : « compte-tenu des conditions innommables que nous sommes obligés de gérer à cause de l'oppression de l'Etat, ...on est vraiment contraints », alors qu'à l'époque les dotations étaient stables. Deux ans après, François Hollande a été élu Président et les dotations jusque-là stables se sont mises à chuter brutalement. Pourtant Jean-François Debat, Délégué aux Finances au Conseil Régional commençait ses discours par « nous partageons l'effort nécessaire de redressement des finances publiques et voilà le programme ambitieux que je propose pour la région » .

Pour conclure M. le Maire espère qu'il restera lucide pour l'avenir et que si la baisse des dotations ne cesse pas, son rythme au moins restera raisonnable à l'opposé de celui du gouvernement de François Hollande qui n'est pas tenable pour les collectivités locales compte-tenu de leurs contraintes. Ce qu'il souhaite, si les français faisaient confiance à M. Fillon, c'est que l'Etat traite les collectivités de manière responsable suivant un pacte de confiance. Ce qui est insupportable avec l'Etat socialiste c'est que l'on demande des efforts mais sans contrepartie : L'on confie des compétences supplémentaires sans alléger aucune des normes, avec pour obligation d'assumer des dépenses supplémentaires sans pouvoir les ajuster puisque les dotations baissent. L'on n'est donc pas dans un dialogue de liberté et de libre administration des collectivités locales.

André BORNE réclame la parole. Il tient à dire que la précédente mandature a subi la décision du ministre de l'intérieur de l'époque, M. Nicolas Zarkosy « d'enfouir le dossier du commissariat sous la pile », alors que le terrain avait été attribué. Ensuite, il rappelle que des dépenses en matière de vidéosurveillance ont bien été votées en décembre 2013. Pour ce qui concerne le Théâtre, il confirme la perception d'une prime d'assurance, qu'il cite de mémoire à 1,8 millions d'euros, soumise à une obligation d'être utilisée pour le théâtre. C'est pourquoi ces sommes ont servi pendant deux ans à mise en place d'un théâtre itinérant sur le territoire grâce à la location d'un chapiteau. Une partie de cette somme a ensuite été utilisée pour les travaux de la salle polyvalente. Sur le thème du sport, il indique que si son groupe avait été élu le terrain de foot synthétique aurait été mis en service vers la plaine de jeux. Ensuite, il affirme que la restauration des vestiaires du stade Pierre Rajon ne s'est pas faite en désaccord avec les dirigeants du CSBJ : cela ne correspond pas aux relations que la précédente majorité entretenait avec les associations.

M. le Maire remercie pour ce débat et acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

7 - Garantie d'emprunt «3F Immobilière Rhône-Alpes» - Acquisition de 11 logements sociaux « le Clos Mozas » rue Abereaux à Bourgoin-Jallieu

Laurent CAMPO présente la délibération.

André BORNE se dit inquiet par l'arrivée de 11 logements sociaux dans un quartier jusque-là résidentiel et qui ne possède pas de place centrale ni d'école, pas d'aménagements de services. Il faudra veiller à ce que la cohabitation se passe au mieux avec les habitants du quartier qui sont propriétaires.

Laurent CAMPO indique que Michel CARRON et lui-même ont étudié avec attention la situation géographique. Un collège est situé à proximité, de plus cela permet de répondre à une demande locative relativement importante pour des pavillons : une trentaine de dossiers de demande émanant de famille sont déposés. C'est donc une réponse précise à une demande berjallienne.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

8 - Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association La Fraternelle

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

9 - Avenant 1 à la convention de participation aux charges d'exploitation du gymnase de la Fraternelle

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Ring berjallien pour l'organisation du championnat de France féminin de boxe professionnelle

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

11 - Modification de la charte des conseils de quartier

Aurélien LEPRETRE présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

12 - Signature de la convention avec la plateforme Locus-Solus pour la saison 2016/17

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

13 - Subventions aux coopératives scolaires des écoles pour l'organisation de sorties à la journée

Hélène DUPLAT présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

14 - Projet de rénovation urbaine du quartier de Champ-Fleuri – Cession et acquisition de parcelles entre la ville et l'OPAC 38 - Classement et déclassement du domaine public

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

15 - Autorisations du droit des sols - Projet prolongation convention CAPI-Bourgoin-Jallieu

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

16 - Autorisations du droit des sols - Instruction et paiement des permis modificatifs

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

17 - Acquisition d'une partie de la parcelle AN 171 située 9 avenue du Dauphiné à la copropriété du Clos de Champarey et cession d'une parcelle non cadastrée à la copropriété du clos de Champarey

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

18 - Acquisition d'une partie la parcelle AN 395 située 40 bd de Champaret et cession à la société Pathéon d'une partie des parcelles AN 314 et AN313p ainsi que d'une partie de parcelle non cadastrée

Michel CARRON présente la délibération.

Sur la forme, André BORNE remarque que les plans pourraient être plus lisibles.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

19 - Approbation d'un plan de bornage des parcelles DE 15 et DE 27 situées 25 bd Pré-Pommier

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

20 - Dénomination de voiries privées : «Allée du docteur Pierre Berthier» et «Esplanade de la Folatière »

Jean-Claude PARDAL présente cette délibération.

Armand BONNAMY souhaite dresser un portrait plus complet du Dr Pierre Berthier qui a été une véritable figure de Bourgoin-Jallieu.

« Pierre Berthier est né en 1926 au Creusot, en Saône et Loire. Il fait ses études de médecine à Dijon où il effectue une spécialisation de gynécologue. Il s'installe en 1960 à Bourgoin pour pratiquer à la maternité tenue par des religieuses .Il ouvre un cabinet en ville. Il devient le premier chef de service de la maternité à l'hôpital, à la demande de la Municipalité (c'est lui qui mettra au monde mes deux fils). Il exerce son métier avec foi, compétence et conviction : "mon métier c'est la mise au monde", disait-il ! Il fût Président du Conseil d'Administration de la Clinique de 1975 à 1990.

Il pratique le piano, adore la littérature, et consacre une partie de sa vie au rugby qui est une école de volonté, de loyauté, de franchise. Président du CSBJ de 1971 à 1980 ; il y était d'abord entré comme médecin puis comme dirigeant. Sous la présidence de Pierre Berthier le CSBJ remporte deux titres de Champion de France en 1971 et 1973. Orateur exceptionnel, il savait motiver ses troupes et les joueurs l'appréciaient ? Certains ont d'ailleurs gardé des contacts avec lui jusqu'à sa fin en 2015. C'était un homme entier, humble, très humain. Un "personnage " du XXème siècle.

Enfin Armand BONNAMY présente à l'assistante le livre écrit par le Dr Pierre BERTHIER sur le rugby intitulé « L'ouvreur ». « C'est un roman dans lequel on retrouve beaucoup de lui-même ».

M. le maire le remercie pour ce témoignage beau et légitime. Il valide tout à fait cette proposition des entreprises Moulin TP et Chanut qui permet de faire référence au Dr Pierre Berthier, personnage emblématique de la ville et de l'hôpital.

M. le Maire demande s'il y a d'autres souhaits d'intervention puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

21 - Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Olivier DIAS présente la délibération. Il signale une petite erreur de pourcentage (50% au lieu de 52%) qui sera corrigé.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

22 - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

23 - Création de postes sur dispositif emploi d'avenir

Olivier DIAS présente la délibération.

André BORNE insiste sur la formation à mettre en œuvre pour que ces jeunes puissent bénéficier vraiment de cette expérience.

Olivier DIAS confirme qu'un suivi particulier effectué par le service RH, avec notamment le suivi d'un tuteur.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

24 - Personnel communal - Renouvellement de la convention d'adhésion au socle commun de compétences avec le centre de gestion de l'Isère.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

25 - Personnel communal – Convention assistante sociale du travail avec le CDG38

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

26 - Conventionnement avec le centre de gestion de l'Isère pour l'organisation des sessions de sélection professionnelle

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

27 - Recours aux entreprises de travail temporaire

Olivier DIAS présente la délibération.

André BORNE souhaite savoir quelle situation rencontrée depuis 3 ans justifie ce besoin de recours aux entreprises de travail temporaire.

M. le Maire cite le cas de la cuisine centrale pour la plonge/légumerie, de la Berjallière pour les aides-soignantes. Ces sociétés proposent des candidats pour des besoins urgents et de courts termes.

André BORNE fait remarquer que cela coûte plus cher.

M. le Maire en convient. Il s'agit donc d'un arbitrage à faire étant donné qu'il est impossible de recruter un fonctionnaire sur un emploi de court terme.

M. le Maire demande soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à la majorité des voix. Le groupe d'opposition d'André borne s'abstient.

28 - Signature d'une convention pour la prise en charge des fluides du village mobile

Danielle MULIN présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h10.

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Bourgoin-Jallieu, le 9 mars 2017

Le Maire,
Vincent CHRIQUI

